

PASSENIORS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Année 2022-2023

Tout usager, par le fait de son inscription au PASSENIORS de la ville d'Hyères s'engage à se conformer au présent règlement.

«Nemo censetur ignorare legem » : la non-lecture du règlement ne peut valoir opposition à son application.

Les séances d'activités sportives proposées par le PASSENIORS se déroulent les jours de semaine. Ce dispositif est accessible aux personnes à partir de **60 ans**. Elles sont encadrées par les éducateurs de la Ville du Service des Sports.

Application du règlement

Tout usager par le fait de son inscription est soumis au présent règlement et doit s'y conformer. À ce titre, ce règlement est consultable en mairie principale au bureau du Service des Sports (2ème étage) ou au Guichet Famille (rez de chaussée). Il est consultable également, sur le site internet de la Ville et peut être remis sur demande aux adhérents.

I) INSCRIPTIONS

Une matinée d'information est prévue le mardi 28 juin 2022 à l'espace de la Vilette de 9h à 12h.

1-1 Modalités d'inscription

Première phase :

- **Du 18 juillet au 19 août 2022, pré-inscriptions en ligne : <https://guichetfamille.hyeres.fr>**

Pour ce faire, vous devez être en possession d'un code famille (notifié sur la facture de l'année précédente) et de votre mot de passe.

- Si vous êtes déjà un adhérent, usager du Guichet Famille mais que vous ne retrouvez pas ces codes, vous devez envoyer un mail au guichet famille afin de les redemander : guichet.famille@mairie-hyeres.com

- Si vous êtes un nouvel adhérent, vous devez en amont vous rendre sur le site de la ville <https://www.hyeres.fr/actus/pass-senior> et télécharger la **fiche AA** puis la retourner complétée au Guichet Famille : guichet.famille@mairie-hyeres.com

Deuxième phase :

- La confirmation d'inscription sur les activités sportives retenues vous sera adressée sur votre compte guichet famille et par mail (pensez à consulter vos spams). Une fois la confirmation reçue vous aurez **jusqu'au 26 août pour transmettre votre dossier complet au guichet famille.**

Ce dossier est constitué :

- D'un certificat médical (avec la liste des activités détaillées) de moins de 3 mois
- De la fiche d'inscription au Passenior complétée (fiche AA). Vous pouvez télécharger en amont ces documents sur le site de la ville <https://www.hyeres.fr>, onglet « Activités – Loisirs – Pratiquer un sport – Pass Senior »
- D'une attestation d'assurance (Responsabilité Civile)
- De la copie du dernier avis d'imposition (pour les personnes non imposables ou payant moins de 2 000 € d'impôt par an)

Le dossier complet devra impérativement être transmis au Guichet Famille soit :

* par mail à : guichet.famille@mairie-hyeres.com (attention uniquement en format PDF)

* par courrier à : Guichet Famille – Mairie d'Hyères – 12 avenue Joseph Clotis – 83412 HYERES Cedex

* directement auprès des agents du Guichet Famille, uniquement sur rendez-vous

* en déposant votre dossier, (sous enveloppe au nom du Guichet Famille) dans la boîte aux lettres de la Mairie, située en extérieur, à droite de l'entrée principale, avenue Joseph Clotis - Hyères

ATTENTION : SANS UN DOSSIER COMPLET, L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

- Début des activités sportives le **1er septembre 2022**

1.2 Tarifs annuel

- Pour les personnes non imposables ou payant moins de 2 000 € d'impôt par an (*copie du dernier avis d'imposition transmis lors de l'inscription, sinon le plein tarif sera appliqué*)
60 € pour 1 activité / 100 € pour 2 activités / 130 € 3 activités / 160 € 4 activités
- Pour les personnes imposables
90 € pour 1 activité / 130 € pour 2 activités / 160 € 3 activités / 190 € 4 activités

1 activité = 1 séance par semaine

Pour l'activité aquagym, prévoir un supplément carte horaire à régler directement auprès du Complexe Aquatique.

Pour l'activité Golf, prévoir un supplément financier (carte verte, cours avec un professeur de golf, parcours et abonnement).

1.3 Le Paiement

À la réception de la facture, le paiement peut être effectué :

- soit au Guichet Famille (attention uniquement sur rendez vous) situé en Mairie, avenue Joseph Clotis – HYERES
- soit en ligne : <https://guichetfamille.hyeres.fr>

1-4 Pendant l'année :

Toute modification intervenant au cours de l'année (changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc...) doit être signalée par l'adhérent, par mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com

II) ORGANISATION

2.1 Calendrier pédagogique

L'enseignement est dispensé du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023, selon le calendrier scolaire à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires.

Toutefois, des événements ou circonstances particulières peuvent nécessiter des modifications, voire des annulations de séances. Les adhérents sont prévenus de ces annulations éventuelles par mail, si ces dernières sont connues à l'avance, par le Service des Sports.

2.2 Activités

Le nombre d'activités par adhérent est limité à 4 séances par semaine : 1 activité = 1 séance

- La même activité ne peut pas être effectuée plus de 2 fois par semaine, excepté l'aquagym **1 séance par semaine**. (exemple 2 gym douce et 2 tennis de table).
- Les activités Golf sont limitées à **1 séance par semaine**. Les activités Golf du vendredi matin et vendredi après-midi sont réservées aux adhérents ayant été inscrits les années précédentes en «Débutant» et/ou en «2eme année».

Documents et matériels spécifiques à fournir selon les activités :

- **kayak :**

* **Un test de natation de 25 m au minimum est obligatoire** (test possible au complexe aquatique). Des manœuvres de retournements seront effectuées les premières séances.

- **Longe côte :**

* **Un test de natation de 25 m au minimum est obligatoire** (test possible au complexe aquatique).

* Vous devez vous munir de **chaussons de mer** (obligatoire) et d'une combinaison.

- **Marche nordique :**

Vous devez avoir des bâtons de marche nordique avec des pads.

- **Gym douce et cardio gym :**

Vous devez apporter une serviette.

- **Pétanque :**

* Vous devez obligatoirement avoir des chaussures fermées.

* Vous pouvez amener votre propre équipement (boules, cochonnet, etc..).

2.3 Sécurité et Santé :

Les activités du **PASSENIORS** sont construites autour d'exercices physiques. De fait, les participants ne doivent pas surestimer leur aptitude à réaliser des efforts.

L'éducateur est en droit de refuser tout adhérent qui pourrait ne pas avoir la condition physique en adéquation avec l'activité pratiquée. Ce dernier étant responsable de la santé et de la sécurité des adhérents, il pourra, si il le juge nécessaire, orienter un adhérent sur une activité mieux adaptée à ce dernier.

2.4 Tenue vestimentaire

Les adhérents doivent prévoir et porter une tenue adaptée à l'activité. (Baskets de sport ou chaussures de randonnée, jogging /short, tee-shirt, casquette, etc..)

L'éducateur est en droit de refuser tout adhérent qui n'aurait pas la tenue ou l'équipement nécessaire.

Un contenant à boisson de type gourde isotherme, bidon dorsal, etc.. est fortement recommandé.

2.5 – Assiduité

Une présence assidue aux cours est souhaitable.

Au delà de **3 semaines d'absences consécutives non justifiées par écrit**, la place de l'adhérent sera réattribuée à une personne inscrite sur liste d'attente. Si l'adhérent est amené à être absent, il doit prévenir en adressant un mail ou un courrier au service des sports.

2.6– Conduite et discipline

Il est exigé de l'ensemble des adhérents un comportement correct, dans le respect des personnes, des biens et des lieux. Toutes dégradations des équipements, volontaires ou par négligence, seront facturées à leurs auteurs à leur coût de réparation ou de remplacement.

Les manquements au Règlement Intérieur et aux règles de conduite du **PASSENIORS**, peuvent faire l'objet de sanctions pouvant, selon la gravité, aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive des cours.

2.7 Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les adhérents autorisent expressément et sans contrepartie la Ville à prendre ou faire prendre des photos sur lesquelles ils peuvent apparaître au cours des activités organisées dans le cadre du **PASSENIORS**.